



Sainte-Livrade

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Institutionnel: Nomination des représentants aux syndicats
intercommunaux du mercredi 8 avril 2026 20:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :

01/04/2026

Président de séance :

Madame Rachel TRILHE

Secrétaire de séance :

Michel MORICE

Rapporteur :

Madame Rachel TRILHE

N° interne de l'acte :

2026-09

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire:

13 avril 2026

Transmis au contrôle de

légalité le: 13 avril 2026

Publié le: 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme TRILHE Rachel, Maire.

Membres présents :

Marie BARRERE, Michel MORICE, Rachel TRILHE, Cédric FOURCASSIER, Émilie CELLA, Frédéric GOUBIER, Anne COSTES, Charlène BIGNERES, Jacques LARRUE, Christine FABREGUE, Cédric JAEN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Procurations :

Numéro interne de l'acte : 2026-09

OBJET : Installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux

Le conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Rachel Trilhe, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que :

Madame Maria Magalhaes, élue de la liste « L'avenir de Sainte-Livrade, c'est vous »,
Monsieur Yan Jestin, élu, issu de la liste « Racines et renouveau »

Ont présenté leur démission de leurs fonctions de conseillers municipaux,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que les candidats de la liste « Racines et Renouveau », venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Marie Elda Haudegond, Monsieur Justin Alvarez, Madame Sandrine Jandot, Monsieur Emmanuel Jordana, ont fait part, à leur tour, de leur décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal et ont remis leur démission de leurs fonctions au sein du conseil municipal,

Délibère :

Prend acte de l'installation de :

Pour la liste « L'avenir de Sainte-Livrade, c'est vous » de **Monsieur Cédric Jaën**

Pour la liste « Racines et Renouveau », de **Mme Christine Fabrègue.**

Prend acte de la modification du tableau du Conseil Municipal, modifiée conformément au tableau ci-annexé.

CIVILITÉ	FONCTION
Mme Rachel TRILHE	MAIRE
Mr Frédéric GOUBIER	1 ^{er} Adjoint
Mr Michel MORICE	Élu
Mr Jacques LARRUE	Élu
Mme Anne COSTES	Élue
Mr Cédric FOURCASSIER	Élu
Mr Cédric JAEN	Élu
Mme Charlène BIGNERES	Élue
Mme Émilie CELLA	Élue
Mme Marie BARRERE	Élue
Mme Christine FABRÈGUE	Élu

Secrétaire de Séance :
Mr Michel MORICE

Ainsi fait et délibéré le 8 avril 2026
Au registre figurent les signatures
Pour copie conforme



Rachel TRILHE, Maire



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'actes fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecour.f